

Communiqué de presse

29 juin 2017 - N° 13

SCOR est élu « Reinsurer of the Year » lors des « Reactions London Market Awards »

Le 28 juin 2017, à Londres, SCOR a été élu « *Reinsurer of the Year* » lors des prestigieux « *Reactions London Market Awards* ».

Organisé chaque année par le magazine *Reactions*, ce prix distingue les sociétés et personnalités du secteur opérant sur le marché londonien, sur la base des votes des acteurs mondiaux de l'industrie de l'assurance et de la réassurance. L'an dernier, le magazine *Reactions* avait nommé SCOR « Réassureur Vie de l'année en Amérique du Nord » au titre de l'année 2016.

Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR, déclare : « *Nous sommes très fiers d'être une nouvelle fois reconnu par nos pairs, par les courtiers et par nos clients à l'occasion des Reactions London Market Awards. Ce prix consacre la dynamique positive que poursuit SCOR, marquée notamment par ses solides performances financières, la réussite de son plan stratégique « Optimal Dynamics » en 2016 et le lancement de notre nouveau plan « Vision in Action ». Je tiens à remercier, au nom du Comité exécutif, l'ensemble des collaborateurs du Groupe pour avoir contribué à ce succès* ».

*

* *

Contacts

Marie-Laurence Bouchon

Directrice de la Communication

+33 (0)1 58 44 75 43

mbouchon@scor.com

Ian Kelly

Directeur des Relations Investisseurs

+44 203 207 8561

ikelly@scor.com

<http://www.scor.com/>

[Galerie Photo SCOR](#)

Twitter : [@SCOR_SE](#)

Communiqué de presse

29 juin 2017 - N° 13

Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence 2016 de SCOR déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 3 mars 2017 sous le numéro D.17-0123 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations. Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».